



CHAMBRE DES
NOTAIRES
DE PARIS

Les informations et résultats du tableau de frais sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas constituer un document à caractère contractuel. La consultation auprès d'un notaire permettra de compléter cette information.

Récapitulatif des renseignements	
Montant du prêt initial	220 000 €
Accessoire 20 % soit une créance de	264 000 €
<hr/>	
Emolument du notaire	270 €
Emolument fixe	150 €
Formalités (estimations)	120 €
<hr/>	
Trésor Public	25 €
Droits d'enregistrement	25 €
<hr/>	
Contribution de la Sécurité Immobilière (CSI)	132 €
Radiation de l'inscription	132 €
<hr/>	
Débours	175 €
Estimations frais annexes	45 €
Estimation du pouvoir du créancier, différents selon les établissements bancaires	130 €
<hr/>	
TVA	54 €
TVA sur les émoluments du notaire	30 €
TVA sur les formalités	24 €
<hr/>	
Montant total de l'évaluation des frais (Arrondi)	656 €

Répartition des frais de mainlevée

Le total des frais représente 0.30 % du prêt initial dont 0.18 % destinés au Trésor Public.

■ Debours (26.68%) ■ Notaire (41.16%) ■ Etat (32.16%)

